



GRANDIR DIGNEMENT

ANALYSE DES ACTIONS DE GRANDIR DIGNEMENT EN MILIEU CARCERAL



PROJET LES DROITS DE L'ENFANT : UNE
CULTURE COMMUNE !

Table des matières

Présentation générale :	5
Cadre et contraintes des activités en milieu carcéral :.....	7
Pourquoi la participation ?	9
Importance de la synergie avec les services de l’Etat dédiés à l’accompagnement éducatif ..	10
Déroulement d’une séance type :.....	11
Les liens avec les Droits de l’enfant :.....	13
Focus sur une activité.....	14
Participation à la Consultation nationale du Défenseur des droits.....	15
Synthèse des intérêts et apports de la participation :	16
Ouverture vers une analyse sociologique :	18
Défis et perspectives :	19

Préambule sur la détention des mineurs en France

L'Observatoire International des Prisons fait le constat que le nombre de mineurs incarcérés reste relativement stable depuis dix ans – autour de 3000 par an. Ils étaient 752 au 1er janvier 2021, représentant 1% de la population carcérale. La plupart ne sont pas jugés et relèvent de la détention provisoire (82%).

Il y aurait lieu également d'ajouter à cet effectif les jeunes en Centre Educatif Fermé (CEF), autour de 600 jeunes placés judiciairement dans ce type d'établissement en 2022.

Ce chiffre ne donne cependant qu'une vision partielle du nombre de mineurs enfermés au cours d'une année : dans la mesure où la durée moyenne d'incarcération ou de placement en CEF d'un mineur ne dépasse pas quelques mois (trois mois et huit jours en 2016)¹.

En sortant de prison, on constate que l'enfant n'est plus apte à réguler ses émotions ». L'idée reçue selon laquelle l'incarcération permettrait de remettre un jeune dans « le droit chemin » est en effet loin de la réalité. Le plus souvent, elle va avoir tendance à accélérer l'ancrage dans la délinquance : elle fragilise les liens familiaux, socialise dans un milieu criminogène, y confère un statut, etc. Selon une étude sur les sortants de prison, le taux de recondamnation dans les cinq ans des mineurs est de l'ordre de 70%, plus élevé encore que chez les majeurs (63%)². (Benaouda, Kensey, 2012).

¹ Rapport d'information sénatorial du. 25 septembre 2018. Fait au nom de la mission d'information sur « la réinsertion des mineurs enfermés », par les Sénateurs, Mme Catherine TROENDLÉ, Présidente et M. Michel AMIEL, Rapporteur

² KENSEY Annie, « Que sait-on de la situation socioéconomique des sortants de prison ? », Revue du MAUSS, 2012/2 (n° 40), p. 147-160. DOI : 10.3917/rdm.040.0147. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2012-2-page-147.htm>

Présentation générale :

Au sein du quartier des mineurs garçons et chez les filles à Fleury-Mérogis (depuis 2021), ainsi qu'à Metz-Queuleu (depuis 2016), Grandir Dignement met en place des interventions visant à encourager la participation et l'expression des jeunes détenus sur des sujets qui les concernent, notamment les droits de l'enfant.

À travers des séances régulières, animées par une équipe composée de salariés, de bénévoles et de volontaires, Grandir Dignement offre aux jeunes détenus l'opportunité de s'exprimer, de prendre position et d'échanger sur des thématiques liées à la citoyenneté, la solidarité et les droits de l'enfant. Les séances sont interactives et favorisent la participation active des jeunes, leur permettant ainsi de développer leur capacité à exprimer leurs opinions, à argumenter et à développer leur sens critique.

L'objectif principal de ces interventions est de donner aux jeunes détenus les outils nécessaires pour comprendre et revendiquer leurs droits en tant qu'enfants, et de les encourager à devenir des acteurs actifs dans leur propre vie et dans la société. Les séances abordent des sujets pertinents tels que la justice, l'égalité des chances, l'accès à l'éducation et la lutte contre les discriminations, afin de susciter une réflexion et une prise de conscience chez les jeunes détenus.

Grâce à ces actions, Grandir Dignement vise à créer un espace d'expression et de participation pour les jeunes détenus, où ils peuvent se sentir écoutés, respectés et soutenus. Cela leur permet de renforcer leur estime de soi, de développer leurs compétences de communication et de favoriser leur réflexion sur leur avenir et leur réinsertion sociale.

Ces interventions en milieu carcéral menées par Grandir Dignement sont réalisées en étroite collaboration avec la PJJ et d'autres partenaires associatifs. L'association mobilise des volontaires, des bénévoles et des salariés engagés pour assurer un accompagnement de qualité et favoriser l'autonomie et la participation des jeunes détenus.

En encourageant la participation active et l'expression des jeunes détenus, Grandir Dignement contribue à renforcer leur capacité à se positionner, à défendre leurs droits et à devenir des acteurs responsables dans leur parcours de vie.

Cadre et contraintes des activités en milieu carcéral :

Les interventions de Grandir Dignement au sein du quartier des mineurs garçons et chez les filles à Fleury-Mérogis, ainsi qu'à Metz-Queuleu, sont réalisées dans un contexte complexe et soumis à certaines contraintes.

Tout d'abord, l'environnement carcéral impose des restrictions en termes de liberté et de disponibilité. Les jeunes détenus sont soumis à un régime strict et leur temps est souvent limité et structuré. Il est donc essentiel pour Grandir Dignement de s'adapter à ces contraintes et de trouver des créneaux appropriés pour mener ses interventions.

De plus, la présence de jeunes en conflit avec la loi implique des considérations particulières en termes de sécurité et de supervision. Grandir Dignement doit travailler en étroite collaboration avec les autorités pénitentiaires et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour assurer un environnement sûr et sécurisé lors des séances d'intervention.

Par ailleurs, les jeunes détenus peuvent faire face à des difficultés émotionnelles, psychologiques et sociales, ce qui peut rendre leur participation et leur expression plus complexes. Grandir Dignement doit prendre en compte ces réalités et adapter ses approches pédagogiques et d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune.

Enfin, il est important de souligner que l'adoption du Code de Justice Pénale des Mineurs en septembre 2021 a eu un impact sur la réduction de la durée de la détention provisoire pour les mineurs. Cette évolution législative a introduit des mesures visant à limiter la détention préventive des jeunes en conflit avec la loi, favorisant ainsi leur réinsertion sociale et la protection de leurs droits.

Cependant, cette réduction de la durée de détention provisoire peut également avoir des répercussions sur la continuité des interventions de Grandir Dignement. Les transferts ou les libérations anticipées de certains jeunes peuvent survenir pendant le déroulement des actions, ce qui nécessite une adaptation rapide des programmes et une gestion flexible pour maintenir un suivi cohérent et efficace.

Malgré ces contraintes, Grandir Dignement reste déterminé à offrir aux jeunes détenus un espace d'expression, de participation et de réflexion sur leurs droits et leur devenir. L'association travaille en étroite collaboration avec les autorités pénitentiaires, la PJJ et d'autres partenaires pour surmonter ces obstacles et garantir des interventions de qualité qui favorisent le respect de la dignité de chaque jeune et la défense de leurs droits.

Différences entre le contexte du Quartier des mineurs de Fleury-Mérogis et celui de Metz-Queuleu :

Sur la base du nombre de jeunes détenus, les deux contextes sont très différents. Ainsi à Fleury-Mérogis, il y a en moyenne 60 jeunes détenus, dont 3 filles. En ce qui concerne Metz-Queuleu, le quartier des mineurs compte en moyenne 5 jeunes garçons détenus.

Les interventions à Metz-Queuleu permettent donc de retrouver de semaine en semaine le même groupe de jeunes, tandis qu'au contraire à Fleury-Mérogis, chaque semaine ce sont de nouveaux jeunes qui bénéficient des interventions. Toutefois, durant les semaines de vacances scolaires, des groupes sont constitués à Fleury-Mérogis pour participer à plusieurs temps successifs et permettre aux jeunes d'avancer sur un projet.

Il est observé que cette régularité avec les jeunes de Metz-Queuleu entraîne une « adaptation à l'approche GD », un lien de confiance, mais parfois aussi une forme de lassitude. Ainsi, il est nécessaire de se renouveler davantage. Le contexte à Fleury-Mérogis plus fluctuant, amène donc les intervenants à recréer l'adhésion à chaque séance avec des jeunes qui participent souvent pour la première fois. Les vacances scolaires sont un temps avec un enjeu particulier dû à la rare régularité qu'il offre. Il est plus difficile sur la période scolaire, plus courante dans l'année, d'observer une évolution des jeunes dans la prise de parole en les voyant une ou deux fois. La présence à Fleury-Mérogis de jeunes Mineurs Non Accompagnés apporte aussi un intérêt sur l'adaptation des activités, la dimension interculturelle et des défis linguistiques.

L'intervention à Fleury-Mérogis permet aussi de proposer les activités à des filles en détention. A ce niveau, il est constaté que la réception des activités est souvent plus directe et l'adhésion est souvent plus simple qu'avec des groupes de jeunes garçons. Cependant, l'association évite d'adapter les activités sur la base de critères liés au genre. Ainsi, les intervenants proposent les mêmes activités aux garçons et aux filles, et réajustent éventuellement sur le moment même selon la réception et l'intérêt des participants.

Pourquoi la participation ?

Dans le cadre de ses activités en milieu carcéral, Grandir Dignement s'inspire de la pédagogie salésienne de Jean Bosco, qui met l'accent sur la participation et l'implication des jeunes. La participation est considérée comme un élément essentiel pour favoriser l'épanouissement et le développement des jeunes en conflit avec la loi.

L'approche de Grandir Dignement vise à créer un environnement propice à l'expression et à la prise de position des jeunes sur les sujets qui les concernent, notamment les droits de l'enfant. Les activités proposées dans les établissements pénitentiaires visent à encourager la participation active des jeunes, à les faire sentir acteurs de leur propre développement et à leur offrir des opportunités de s'exprimer, de partager leurs opinions et de contribuer à la construction d'un projet solidaire.

À travers des animations axées sur la citoyenneté, la solidarité et les droits de l'enfant, Grandir Dignement encourage les jeunes à réfléchir, à débattre et à échanger sur des thématiques importantes pour leur développement personnel et leur réintégration sociale. Des échanges et témoignages de personnalités extérieures sont également organisés pour stimuler les discussions et offrir des modèles inspirants aux jeunes.

L'approche participative permet aux jeunes de développer leur estime de soi, leur sens des responsabilités et leur capacité à prendre des décisions éclairées. En les impliquant activement dans les actions entreprises, Grandir Dignement reconnaît leur potentiel et leur donne la possibilité de se reconstruire en tant que citoyens engagés et responsables.

Ainsi, en intégrant la participation comme pilier central de ses activités en milieu carcéral, Grandir Dignement favorise l'autonomisation des jeunes, renforce leur engagement et leur confiance en eux-mêmes, et contribue à leur réinsertion sociale dans le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Importance de la synergie avec les services de l'Etat dédiés à l'accompagnement éducatif

Lors de ses interventions en milieu carcéral, Grandir Dignement accorde une grande importance à la synergie, à la communication et à la complémentarité avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Cette collaboration étroite et harmonieuse est essentielle pour assurer la cohérence des actions menées et maximiser l'impact positif sur les jeunes en conflit avec la loi.

La PJJ, en tant qu'institution spécialisée dans la prise en charge des mineurs en difficulté, partage des objectifs communs avec Grandir Dignement, notamment en matière de protection de l'enfance, de réinsertion sociale et de respect des droits de l'enfant. En travaillant de concert, les deux entités peuvent conjuguer leurs compétences et leurs ressources pour offrir aux jeunes un accompagnement complet et adapté à leurs besoins.

La synergie entre Grandir Dignement et la PJJ se manifeste par une coordination étroite dans la planification et la mise en œuvre des activités. Les échanges réguliers, les réunions de concertation et la communication fluide permettent de partager des informations pertinentes, d'ajuster les interventions en fonction des besoins identifiés et de garantir une approche cohérente dans le suivi des jeunes.

De plus, la complémentarité des expertises entre Grandir Dignement et la PJJ favorise une approche globale de l'accompagnement des jeunes en milieu carcéral. Chaque structure apporte sa spécificité et ses compétences, enrichissant ainsi les actions menées. La PJJ, en sa qualité d'acteur institutionnel, peut apporter un soutien juridique, éducatif et psychologique aux jeunes, tandis que Grandir Dignement, avec son approche basée sur la pédagogie salésienne, peut offrir des espaces d'expression, de participation et de construction de projets solidaires.

Cette collaboration étroite avec la PJJ permet d'assurer une prise en charge complète et cohérente des jeunes en conflit avec la loi, en favorisant leur réinsertion sociale et en contribuant à leur développement personnel. Elle permet également de renforcer les liens entre les différents acteurs du domaine de la protection de l'enfance et de promouvoir une approche concertée et intégrée pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des jeunes en milieu carcéral.

En somme, la synergie, la communication et la complémentarité avec les services de la PJJ sont des éléments clés de la réussite des actions de Grandir Dignement en milieu carcéral, en garantissant une approche cohérente et complète pour accompagner les jeunes dans leur parcours de réinsertion et de développement.

Déroulement d'une séance type :

Une séance type avec Grandir Dignement en milieu carcéral suit généralement un schéma bien défini pour favoriser la participation active des jeunes. Voici les différentes étapes de cette séance :

- 1) Présentations individuelles croisées et communes : La séance débute par une présentation entre les jeunes et l'équipe d'intervenants de Grandir Dignement, composée de volontaires et de bénévoles. Cette présentation vise à réduire la distance entre chacun en favorisant un climat d'ouverture et de confiance. Souvent, une activité brise-glace est proposée pour faciliter les premiers échanges et encourager l'interaction.
- 2) Présentation du thème du jour : Une fois les présentations faites, le thème de la séance est introduit. Il peut s'agir d'un sujet lié à la citoyenneté, à la solidarité, aux droits de l'enfant ou à d'autres thématiques pertinentes. Un court brainstorming est souvent organisé pour permettre aux jeunes de partager leurs idées et de donner les contours du sujet.
- 3) Activité participative : Une activité participative est ensuite proposée aux jeunes, tirée du catalogue des animations de Grandir Dignement. Par exemple, le "jeu du pas en avant" peut être utilisé. Ce jeu ludique vise à aborder le thème de manière interactive et stimule au maximum l'expression des jeunes. Il peut impliquer des discussions en groupe, des mises en situation ou des jeux de rôle.
- 4) Débriefing : Après l'activité, un moment de débriefing est prévu. Il ne s'agit pas seulement de discuter du jeu lui-même, mais surtout des émotions, des enseignements et des réflexions tirés de l'animation. Les jeunes sont encouragés à exprimer leurs impressions, leurs ressentis et à partager leurs expériences personnelles.
- 5) Conclusion : Enfin, la séance se conclut en faisant le bilan de la journée. Les jeunes sont invités à partager ce qu'ils ont apprécié ou non, les éléments marquants de la séance et les enseignements qu'ils emportent avec eux. Cela permet de récapituler les moments forts de la séance et de préparer la suite des interventions.

Ce schéma type de séance avec Grandir Dignement permet d'offrir aux jeunes en milieu carcéral un espace d'expression, de réflexion et de participation active. Il favorise la création d'un environnement propice à l'apprentissage, à l'échange d'idées et au développement personnel des jeunes.

Les interventions de Grandir Dignement en milieu carcéral sont axées sur la participation active des jeunes et visent à favoriser leur développement personnel et leur ouverture à la citoyenneté. Les activités proposées, en lien avec la pédagogie salésienne de Jean Bosco, offrent aux jeunes la possibilité

de s'exprimer, de prendre position sur des sujets qui les concernent, tels que les droits de l'enfant, et de développer des compétences sociales et relationnelles.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément l'impact et l'évolution individuelle de chaque jeune participant, des observations générales ont été faites. Ces observations mettent en évidence des effets positifs sur l'estime de soi des jeunes, leur ouverture d'esprit et leur compréhension de la diversité humaine. Les activités de Grandir Dignement contribuent ainsi à renforcer leur confiance en eux-mêmes, à favoriser leur développement personnel et à promouvoir une vision plus inclusive de la société.

Il est important de souligner que les interventions en milieu carcéral ne s'inscrivent pas dans une continuité à long terme avec chaque jeune, ce qui limite la possibilité d'observer précisément l'impact pour chacun d'eux. Néanmoins, les observations générales indiquent que les jeunes participants ont l'opportunité de s'épanouir, de développer des compétences sociales et de construire des relations positives avec les autres.

Il convient également de noter que l'impact des interventions peut varier d'un jeune à l'autre en fonction de leurs parcours personnels, de leur niveau d'implication et de leur disponibilité émotionnelle. Ainsi, les observations globales doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent pas toujours refléter la réalité individuelle de chaque jeune participant.

Malgré ces limitations, les interventions de Grandir Dignement en milieu carcéral jouent un rôle important dans la promotion du développement personnel, de l'estime de soi et de l'ouverture à la différence pour les jeunes en conflit avec la loi. En encourageant leur participation active, en favorisant l'expression de leur voix et en créant des espaces de dialogue, l'association contribue à leur réinsertion sociale et à leur préparation pour une vie future plus épanouissante.

Les liens avec les Droits de l'enfant :

En ce qui concerne les droits de l'enfant, il est constaté que les jeunes en détention ont généralement peu de connaissances théoriques sur ce sujet, et très peu d'entre eux sont familiers avec la Convention internationale des droits de l'enfant. Cependant, ils ont une bonne compréhension de la notion de droit en général. C'est pourquoi l'approche de Grandir Dignement consiste à partir des besoins essentiels de tout enfant, une approche bien perçue par les jeunes en détention, qui sont assez à l'aise pour identifier ces besoins.

Ensuite, Grandir Dignement fait le lien avec la notion de droit, en expliquant aux jeunes que chaque enfant a des droits qui doivent être respectés, et qu'il existe une autorité qui est garante du respect de ces droits. C'est à ce stade que la connexion avec la Convention internationale des droits de l'enfant devient plus claire. Cette convention a été adoptée et ratifiée par les États, ce qui signifie que c'est l'État qui est le principal garant des droits de chaque enfant.

Selon le niveau d'interaction, de participation et de compréhension des jeunes, il peut être intéressant d'approfondir le sujet en abordant les mécanismes de contrôle prévus par la Convention. Cela permet également d'ouvrir un débat sur les écarts éventuels entre les formulations de la Convention et la réalité vécue par les jeunes en détention. Par exemple, il est possible de discuter des situations où un jeune pourrait se voir interdire de parler à un membre de sa famille lors des parloirs, et d'analyser comment cela peut être perçu à la lumière des droits énoncés dans la Convention.

Cette approche subtile permet d'établir des passerelles entre les droits de l'enfant, la Convention internationale et la réalité vécue par les jeunes en détention. Elle encourage la réflexion critique, l'expression des opinions et la sensibilisation aux enjeux liés à la protection des droits de l'enfant, tout en favorisant une compréhension plus profonde de leur propre situation en détention.

Focus sur une activité

Dans le cadre d'une activité autour du thème du handicap en milieu carcéral, les jeunes ont été engagés dans un processus de sensibilisation et de création visant à promouvoir les droits de l'enfant, notamment pour les enfants porteurs de handicap.

La séance a débuté par une présentation du thème, mettant en évidence les différentes formes de handicaps et les défis auxquels les personnes en situation de handicap peuvent

être confrontées. Les jeunes ont ensuite été invités à participer à un brainstorming collectif, favorisant les échanges d'idées et les réflexions sur les notions d'équité, d'égalité et d'inclusion.

L'étape suivante a consisté à sensibiliser les jeunes à la Convention internationale des droits de l'enfant et à souligner l'importance de rendre ces droits accessibles à tous, y compris aux enfants porteurs de handicap. Les animateurs ont abordé les différentes dimensions des droits de l'enfant et ont expliqué comment les droits peuvent être représentés de manière inclusive pour favoriser une meilleure compréhension.

Dans cet esprit, les jeunes ont été encouragés à créer des panneaux illustrés représentant les droits de l'enfant en utilisant des pictogrammes. Ces panneaux avaient pour objectif de permettre à des enfants porteurs de handicap, tels que des enfants atteints d'autisme, de mieux comprendre leurs droits et de se familiariser avec les principes fondamentaux de la Convention.

Cette activité a offert aux jeunes détenus une occasion unique de réfléchir aux droits de l'enfant et à la manière dont ils peuvent être accessibles à tous, quel que soit leur contexte. Elle leur a également permis de développer leur créativité et leur capacité à communiquer des concepts complexes de manière visuelle et inclusive.

En participant à cette activité, les jeunes ont non seulement acquis une meilleure compréhension des droits de l'enfant et de la situation des personnes en situation de handicap, mais ils ont également pu contribuer de manière concrète à la sensibilisation et à l'éducation des enfants porteurs de handicap.



Projet - Juillet 2022 - Fleury-Mérogis

Cette expérience démontre l'importance de créer des opportunités pour les jeunes en détention de s'engager dans des activités significatives qui favorisent leur développement personnel, leur ouverture à l'autre et leur sensibilisation aux enjeux de la société. En abordant des thèmes tels que le handicap, les jeunes sont amenés à réfléchir aux questions d'égalité, de respect des différences et de promotion de l'inclusion, ce qui contribue à leur propre épanouissement et à leur préparation à une réintégration réussie dans la société.

Participation à la Consultation nationale du Défenseur des droits auprès des moins de 18 ans

En complément de ses activités en milieu carcéral, Grandir Dignement participe également à l'initiative « J'ai des droits, entends-moi », une consultation nationale menée par le Défenseur des droits auprès des enfants et des adolescents de moins de 18 ans.

En 2019, à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le Défenseur des droits a lancé cette consultation en collaboration avec 50 associations engagées dans la promotion des droits de l'enfant en France. L'objectif était de recueillir les réflexions, les propositions et les recommandations des enfants pour garantir une pleine réalisation de leurs droits dans le pays.

Depuis lors, le Défenseur des droits poursuit cette démarche en consultant annuellement les enfants et les adolescents. Cette consultation vise à favoriser un changement durable des attitudes, des pratiques et des perceptions qui considèrent encore trop souvent la parole des enfants comme accessoire ou insignifiante au sein des institutions, des acteurs et des professionnels.

Le Défenseur des droits intègre les opinions des enfants recueillies dans le cadre de cette consultation dans son rapport annuel sur les droits de l'enfant. Cette contribution permet de mettre en lumière les besoins, les préoccupations et les perspectives des jeunes, renforçant ainsi leur participation et leur influence dans les décisions qui les concernent.

La participation des jeunes détenus à cette consultation offre une opportunité supplémentaire pour eux de faire valoir leurs droits et de partager leur expérience spécifique en tant que jeunes en détention. Leur voix contribue à enrichir les réflexions et les recommandations formulées dans le rapport du Défenseur des droits, et aide à sensibiliser les institutions, les acteurs et les professionnels à la nécessité de prendre en compte leurs perspectives et leurs besoins. Les thèmes étaient « la santé mentale » en 2021 et « le respect au droit à la vie privée » en 2022. En 2023, la Consultation des enfants

du Défenseur des droits est consacrée au droit aux loisirs, au sport et à la culture et recueille des témoignages, réflexions en s'appuyant sur plus de 90 structures et associations partenaires.

En participant à cette consultation, les jeunes détenus se voient reconnaître le statut de détenteurs de droits et deviennent des acteurs actifs dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Cela renforce leur sentiment de dignité, d'appartenance et d'inclusion, en favorisant une société plus juste et respectueuse des droits de tous les enfants, y compris ceux qui sont en situation de détention.



La Défenseure des droits, Claire Hédon, et son adjoint en charge des droits de l'enfant, Eric Delemar, lors d'un atelier de la consultation © Défenseur des droits.

Synthèse des intérêts et apports de la participation :

La participation revêt une importance cruciale pour les jeunes filles et garçons de moins de 18 ans en détention, lorsqu'il s'agit de promouvoir des thèmes tels que la citoyenneté/civisme, l'interculturel et le développement durable. Voici quelques raisons qui soulignent l'importance de la participation dans ce contexte spécifique :

- **Renforcement de la conscience citoyenne :** La participation permet aux jeunes en détention de développer une conscience citoyenne en les impliquant activement dans des activités liées à la citoyenneté et au civisme. Cela leur donne l'occasion de comprendre leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens, d'apprendre les valeurs démocratiques, de développer un sentiment d'appartenance à une communauté et de contribuer positivement à la société.
- **Promotion de l'interculturalité :** La détention réunit des jeunes de diverses origines et cultures. La participation aux activités interculturelles permet de favoriser l'échange, la compréhension mutuelle et la reconnaissance de la diversité culturelle. En collaborant et en partageant leurs expériences, les jeunes peuvent développer des compétences interculturelles, des attitudes d'ouverture d'esprit et de tolérance, et ainsi contribuer à la construction d'une société plus inclusive.
- **Sensibilisation au développement durable :** La participation aux initiatives liées au développement durable sensibilise les jeunes à l'importance de préserver l'environnement et d'adopter des comportements responsables. À travers des activités pratiques, ils peuvent apprendre sur les enjeux écologiques, la gestion des ressources, la réduction des déchets et les pratiques durables. Cela favorise leur engagement envers un avenir plus durable et leur responsabilisation en tant que gardiens de l'environnement.
- **Acquisition de compétences sociales et éducatives :** La participation aux activités axées sur la citoyenneté, l'interculturel et le développement durable offre aux jeunes en détention des opportunités d'acquérir des compétences sociales et éducatives essentielles. Ils développent des compétences de communication, de collaboration, de résolution de problèmes et de pensée critique. Ces compétences les aident à s'adapter à leur environnement, à prendre des décisions éclairées et à se préparer à leur réintégration sociale.
- **Réduction des stéréotypes et préjugés :** La participation active dans des activités interculturelles et de sensibilisation citoyenne favorise la remise en question des stéréotypes et préjugés. En interagissant avec des jeunes de différents milieux et en partageant des expériences communes, ils peuvent développer une meilleure compréhension de l'autre, combattre les discriminations et promouvoir l'inclusion sociale.

En somme, la participation sur des thèmes liés à la citoyenneté/civisme, à l'interculturel et au développement durable offre aux jeunes en détention une opportunité de se développer personnellement, de renforcer leur conscience citoyenne, d'apprendre à vivre ensemble dans la diversité et de contribuer positivement à la société. Cela favorise leur réinsertion sociale en tant que citoyens responsables, sensibles aux enjeux globaux et acteurs du changement

Ouverture vers une analyse sociologique :

Dans l'analyse et l'explication des activités menées par Grandir Dignement en milieu carcéral, il est possible d'établir des liens avec des concepts sociologiques qui aident à comprendre les dynamiques sociales à l'œuvre.

Par exemple, en étudiant les interactions entre les jeunes et les intervenants de GD lors des séances d'animation, on peut mobiliser la sociologie de l'interaction sociale. Cette approche permet d'analyser les échanges, les relations et les processus de construction de sens qui se produisent lors de ces interactions. On peut examiner comment les jeunes s'approprient les connaissances et les valeurs transmises par GD, comment ils expriment leurs opinions et leurs expériences, et comment ces interactions contribuent à leur développement social et personnel.

De même, on peut mobiliser la sociologie de l'éducation pour comprendre comment les activités de sensibilisation aux droits de l'enfant proposées par GD influencent les jeunes sur le plan cognitif et émotionnel. On peut étudier comment ces activités favorisent l'acquisition de connaissances, la prise de conscience des droits et des responsabilités, ainsi que le développement d'une conscience critique vis-à-vis des normes et des valeurs sociales.

Enfin, la sociologie des institutions peut être mobilisée pour analyser la relation entre les jeunes en détention et l'institution judiciaire. On peut étudier comment les droits de l'enfant font écho aux tensions et aux rapports de pouvoir qui existent entre les jeunes et l'institution judiciaire. On peut également examiner comment GD, en intégrant ces droits dans ses interventions, aide les jeunes à mieux comprendre et à faire face à ces relations institutionnelles complexes.

En résumé, l'analyse sociologique des activités de Grandir Dignement en milieu carcéral permet d'approfondir notre compréhension des dynamiques sociales à l'œuvre, des interactions entre les acteurs et des effets de ces interventions sur les jeunes en détention. En mobilisant des concepts sociologiques pertinents, on peut apporter des éclairages précieux sur les enjeux sociaux et les implications des droits de l'enfant dans ce contexte particulier.

Défis et perspectives :

Malgré les bénéfices indéniables de la participation des jeunes en détention sur les thèmes de la citoyenneté/civisme, de l'interculturel et du développement durable, il est essentiel de reconnaître certaines limites et de se préparer à relever les défis à venir. Voici quelques aspects à considérer :

- **Limites de l'environnement carcéral :** La détention en elle-même représente une contrainte qui limite les possibilités de participation. Les jeunes sont soumis à des règles strictes, à un cadre sécurisé et à une structure quotidienne rigide, ce qui peut restreindre leur liberté d'expression et d'action. Les conditions de détention peuvent également affecter leur motivation et leur bien-être, ce qui rend difficile la pleine implication dans les activités proposées.
- **Accès aux ressources et à l'encadrement :** Les ressources matérielles et humaines nécessaires pour mettre en place des activités de participation peuvent être limitées en milieu carcéral. L'accès à des espaces appropriés, à du matériel pédagogique et à des professionnels qualifiés peut être restreint. Il est donc important de développer des partenariats solides avec des organisations et institutions pouvant soutenir les initiatives de participation.
- **Continuité des interventions :** La détention étant souvent de durée limitée, il peut être difficile d'assurer une continuité des interventions et de maintenir un suivi sur le long terme. Les jeunes peuvent être transférés ou libérés, ce qui rend complexe le maintien d'une dynamique de participation et la construction de projets à plus long terme. Une coordination étroite entre les différents acteurs est nécessaire pour favoriser la continuité des actions.
- **Besoin d'adaptation et de flexibilité :** Les besoins et les situations des jeunes en détention peuvent varier considérablement. Il est donc important d'adapter les approches et les activités en fonction des spécificités de chaque groupe et individu. Une approche flexible et adaptable permet de mieux répondre aux besoins et de favoriser une participation effective et pertinente.
- **Sensibilisation et formation continue :** Les équipes d'intervenants, qu'ils soient salariés ou bénévoles, doivent être régulièrement formés et sensibilisés aux enjeux spécifiques de la détention et aux thématiques abordées. La sensibilisation à la réalité des jeunes en détention,

aux droits de l'enfant et aux méthodes d'animation adaptées est essentielle pour garantir des interventions de qualité et une prise en compte adéquate des besoins des jeunes.

Les prochains défis résideront donc dans la recherche de solutions pour surmonter ces limites et faire évoluer les pratiques. Il s'agira notamment de renforcer les partenariats, d'améliorer les conditions de détention, d'investir dans la formation des intervenants et de développer des approches novatrices et adaptées à la réalité carcérale. La prise en compte des recommandations et des retours d'expérience des jeunes eux-mêmes sera également essentielle pour continuer à progresser et à répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune en détention.

Un projet prometteur pour favoriser la participation des jeunes en détention et reconnaître leur statut de réels détenteurs de droits est la création de conseils participatifs adaptés au cadre carcéral. Ces conseils permettraient aux jeunes de s'exprimer, de prendre part aux décisions qui les concernent et d'être sollicités sur les questions relatives à leurs droits et à leur vie quotidienne en détention.

L'idée sous-jacente de ces conseils participatifs est de mettre en place des espaces de dialogue et de consultation où les jeunes pourraient exprimer leurs opinions, partager leurs expériences et contribuer activement à l'amélioration de leur environnement carcéral. Ces conseils pourraient être constitués de représentants élus parmi les jeunes détenus et auraient pour objectif de favoriser la prise de décision collective, la co-construction de projets et l'échange d'idées entre les jeunes et les professionnels travaillant en détention.

En intégrant les jeunes comme acteurs à part entière, ces conseils participatifs contribueraient à renforcer leur sentiment de responsabilité, d'appartenance et d'estime de soi. Ils permettraient également de développer des compétences civiques, de favoriser l'expression de la diversité des voix et de promouvoir l'autonomie des jeunes.

Cependant, la mise en place de tels conseils participatifs en milieu carcéral nécessite une réflexion approfondie sur les modalités de fonctionnement, la sécurité et la confidentialité des échanges, ainsi que sur la formation des professionnels encadrant ces instances. Il est également essentiel de garantir que les recommandations émises par ces conseils soient prises en compte et mises en œuvre de manière effective.

En résumé, la création de conseils participatifs adaptés au cadre carcéral constitue une démarche novatrice et prometteuse pour donner aux jeunes détenus la possibilité d'exercer pleinement leurs droits, de contribuer à l'amélioration de leur environnement et de renforcer leur participation citoyenne. Ce projet permettrait de placer les jeunes au cœur du processus décisionnel et de les reconnaître en tant qu'acteurs légitimes et capables de contribuer de manière significative à leur propre développement et à celui de la communauté carcérale.



PROJET LES DROITS DE L'ENFANT : UNE
CULTURE COMMUNE !



CONTACTEZ-NOUS

09 83 85 36 41

contact@grandirdignement.org

RETROUVEZ-NOUS

www.grandirdignement.org

